



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026

SÉANCE DU 30 AVRIL L'an deux mille vingt six

L'an deux mil vingt six, le 30 avril à 19h30 les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de Madame BALTHAZARD Catherine, Maire.

Date de convocation : 23/04/2026	VOTES
Nombre de membres en exercice : 11	Pour : 11
Nombre de membres présents : 11	Contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 11	Abstentions : 0

Présents: Mme BALTHAZARD Catherine, Mr Simon VALDENNAIRE, Mme CAILLIEU Magalie, Mme Christine DELATTRE, Mr Yves DUSSUYER, Mme Laura MICHON, Mr Benoit CAILLEUX, Mme Aurélie RIFFARD, Mr Corentin BALTHAZARD, Mme Pauline DELBECQUE, Mr Christian CHERI

Excusés:

Absent :

Procuration :

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Corentin Balthazard est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1^{er} avril 2026.

Voici les différents points qui ont été traités lors du Conseil Municipal du 30 avril 2026, sous la présidence de Madame Catherine BALTHAZARD, Maire :

1- Délibération et adoption du compte financier unique 2025 / budget principal (commune).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la Commune de Saint-Barthélemy-Grozon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	483 300,00
		Réalisé :	383 422,06
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	483 300,00
		Réalisé :	305 528,60
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	589 750,00
		Réalisé :	422 281,18
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	589 750,00
		Réalisé :	623 857,60
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-77 893,46
Fonctionnement :	201 576,42
Résultat global :	123 682,96

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Saint-Barthélemy-Grozon

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes : 10 pour

2- Délibération et adoption du compte financier unique 2025 / budget principal (commune).

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget eau de la Commune de Saint-Barthélemy-Grozon ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	283 483,94
		Réalisé :	104 908,39
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	283 483,94
		Réalisé :	106 561,78
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	182 635,16
		Réalisé :	114 221,90
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	182 635,16
		Réalisé :	178 461,01
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	1 653,39
Fonctionnement :	64 239,11
Résultat global :	65 892,50

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget eau de Saint-Barthélemy-Grozon

- DONNE pouvoir à Mme le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Votes : 10 pour

3- Délibération d'affectation des résultats 2025 budget communal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire, Catherine BALTHAZARD, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	66 371,94
- un excédent reporté de :	135 204,48

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	201 576,42
- un déficit d'investissement de :	77 893,46
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un besoin de financement de :	77 893,46
------------------------------------	-----------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	201 576,42
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	77 893,46

RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	123 682,96
--	------------

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	77 893,46
---	-----------

Votes : 11 pour

4- Délibération d'affectation des résultats 2025 budget eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme le Maire, Catherine BALTHAZARD, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget eau

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	32 443,95
- un excédent reporté de :	31 795,16

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	64 239,11
- un excédent d'investissement de :	1 653,39
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00

Soit un excédent de financement de :	1 653,39
--------------------------------------	----------

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT 64 239,11
 AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068) 0,00
 RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002) 64 239,11
 RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT 1 653,39

Votes : 11 pour

5 - Délibération et adoption du budget primitif 2026, budget communal.

Le conseil municipal de Saint-Barthélemy-Grozon,
 Sur le rapport de Madame De Nomazy Marie-Thérèse, adjointe, déléguée en charge des finances,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 2311-1 à L 2331-10 et R 2311-1 à R 2313-7,
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,
 Vu la réunion de préparation du budget du 24 mars 2025,
 Vu le projet de budget primitif pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget principal 2025 comme suit :

21600 St barthelemy Grozon				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	123 682,96
	011 charges à caractère général	128 073,84	013 atténuation de charges	3 000,00
	012 charges de personnel et frais assimilés	182 070,18	70 Produits des services du domaine et ventes	17 841,00
	014 atténuation de produits	51 656,00	731 Impôts directs locaux	178 000,00
	65 autres charges de gestion courante	59 107,80	73 Impôts et taxes	15 742,00
	66 charges financières	11 600,00	74 Dotations subventions et participations	234 461,38
	67 charges exceptionnelles	400,00	75 Autres produits de gestion courante	32 000,00
	68 Dotations aux provisions	2 063,00	76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
			78 Reprise sur amortissements et provisions	3 696,00
	023 virement à la section investissement	173 327,75		
042 opérations d'ordre de transfert entre section	124,77	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		
043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct		043 Opé d'ordre à l'intérieur de la section de fonct	-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	608 423,34	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	608 423,34	
INVESTISSEMENT	001 Déficit d'investissement reporté:	77 893,46	001 excédent d'investissement reporté	-
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		021 virement de la section de fonctionnement	173 327,75
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	-	024 produit des cessions d'immobilisation	
	041 opérations patrimoniales	42 724,40	040 opérations d'ordre de transfert entre section	124,77
	20 immo incorporelles	26 000,00	041 opérations patrimoniales	42 724,40
	204 subventions d'équipement versées	43 310,00	1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	77 893,46
	21 immobilisations corporelles	140 341,05	10222 FCTVA	64 897,87
	22 immobilisations reçues en affectations		10226 Taxes d'Aménagement	2 500,66
	23 immobilisations en cours	13 500,00	16 Emprunts et cautions	280,00
	10 dotations fonds et réserves		13 Subventions d'investissement	-
	13 subventions d'investissement		18 compte de liaison	
	16 emprunts et dettes assimilées	17 980,00	20 immo incorporelles	
	18 compte de liaison affectation à un BA		204 subventions d'investissement versées	
	26 participations et créances rattachées		21 immo corporelles	
	27 autres immos financières		22 immo reçues en affectation	
	4581xx Opérations pour le comptes de tiers		23 immo en cours	
			26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
			4582xx Opérations pour le compte de tiers	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	-	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	361 748,91	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	361 748,91	
TOTAL DES DEPENSES	970 172,25	TOTAL DES RECETTES	970 172,25	

Votes : 11 pour

6 - Délibération et adoption du budget primitif 2025, eau et assainissement.

Le conseil municipal de Saint-Barthélemy-Grozon,
 Sur le rapport de Madame De Nomazy Marie-Thérèse, adjointe, déléguée en charge des finances,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L 2311-1 à L 2331-10 et R 2311-1 à R 2313-7,
 Vu l'instruction comptable et budgétaire M 57,
 Vu la réunion de préparation du budget du 24 mars 2025,
 Vu le projet de budget primitif eau pour l'année 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal arrête le budget eau et assainissement 2025 comme suit :

21602 eau st barthelemy grozon				
DEPENSES		RECETTES		
FONCTIONNEMENT	002 déficit de fonctionnement reporté	-	002 excédent de fonctionnement reporté	64 239,11
	011 charges à caractère général	58 779,00	013 atténuation de charges	
	012 charges de personnel et frais assimilés	5 000,00	70 Produits des services du domaine et ventes	131 065,00
	014 atténuation de produits	6 900,00		
	65 autres charges de gestion courante	13 218,00	73 Impôts et taxes	
	66 charges financières	1 022,80	74 Dotations subventions et participations	
	67 charges exceptionnelles	500,00	75 Autres produits de gestion courante	
	68 Dotations aux provisions	4 450,00	76 Produits financiers	
			77 Produits exceptionnels	
	023 virement à la section investissement	80 104,31	78 Reprise sur amortissements et provisions	10 218,00
	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	58 048,00	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 500,00
			-	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	228 022,11	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	228 022,11	
INVESTISSEMENT	001 Déficit d'investissement reporté:	-	001 excédent d'investissement reporté	1 653,39
	Opérations nouvelles		010 stocks	
	010 stocks		02 virement de la section de fonctionnement	80 104,31
	040 opérations d'ordre de transfert entre sections	22 500,00	024 produit des cessions d'immobilisation	
	041 opérations patrimoniales	23 215,00	040 opérations d'ordre de transfert entre section	58 048,00
	20 immo incorporelles	22 740,00	041 opérations patrimoniales	23 215,00
	204 subventions d'équipement versées		1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	-
	21 immobilisations corporelles	534,72	10222 FCTVA	
	22 immobilisations reçues en affectations		10226 Taxes d'Aménagement	
	23 immobilisations en cours	333 196,37	16 Emprunts et cautions	24 000,00
	10 dotations fonds et réserves		13 Subventions d'investissement	225 530,00
	13 subventions d'investissement		18 compte de liaison	
	16 emprunts et dettes assimilées	10 364,61	20 immo incorporelles	
	18 compte de liaison affectation à un BA		204 subventions d'investissement versées	
	26 participations et créances rattachées		21 immo corporelles	
	27 autres immos financières		22 immo reçues en affectation	
	458 Opérations pour le comptes de tiers		23 immo en cours	
			26 participations et créances rattachées à des participations	
			27 autres immo financières	
			458 Opérations pour le compte de tiers	
	Restes à réaliser en dépenses d'investissement	-	Restes à réaliser en recettes d'investissement	-
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	412 550,70	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	412 550,70
TOTAL DES DEPENSES	640 572,81	TOTAL DES RECETTES	640 572,81	

Votes : 11 pour

7 - Vote des taux des impôts directs locaux 2026

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Considérant le contexte budgétaire difficile et l'augmentation votée en 2024, Mme le Maire propose de maintenir les taux comme suit afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables.

Le Conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33,84 %**
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 67,14 %**
- **taxe d'habitation (TH) : 9,79 %**

CHARGE Mme le Maire :

- de notifier cette décision et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux
- de transmettre une copie de ces documents au service fiscalité directe locale de la direction départementale des finances publiques.

Votes : 11 pour

8 - Désignations des membres de la commission communale des impôts directs

Madame le Maire indique qu'il y a lieu à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Cette commission se compose de six membres titulaires et six membres suppléants choisis par le Directeur des Services Fiscaux parmi une liste de contribuables établie en nombre double.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, propose :

TITULAIRES :

CAILLIEU Benoit
 DELATTRE Christine
 DE NOMAZY Marie thérèse
 JULIEN Brigitte
 MICHON Laura
 GRANGE Katia
 CHERI Christian
 VALDENNAIRE Simon
 CASSIER Marie Noëlle
 ROCHE Mauricette
 DELY Bruno
 JUNIQUE Dylan

SUPPLEANTS :

CAILLIEU Magalie
 DEBEAUX Christian
 HORNEZ Gilles
 GARCIA Serge
 DUSSUYER Yves
 ALMY Cécile
 RIFFARD Aurélie
 RIFFARD Bernard
 GUBIEN Valentin
 DELBECQUE Pauline
 POHL Jorn
 BOGARD Patrick

Votes : 11 pour

9 - Demande de subvention pour l'organisation du Festival à l'IME de Soubeyran

La Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche va organiser son festival au Château de Soubeyran le samedi 30 mai 2026. L'association demande alors une subvention à notre commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCORDE une subvention de 700€ pour l'organisation du festival à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche.

La commune demandera le budget du festival (dépenses/recettes) à la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche.

Votes : 11 pour

10 - Questions diverses :

- Construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Lamastre par le SDIS 07 Ardèche, prévu pour fin 2027 début 2028.

Coût total du projet : 3 300 000 € TTC. La commune participe à son financement pour un montant d'environ 100 000 € réparti sur 3 ans.

- Le curage des stations d'épuration est à faire cette année car depuis leur installation en 2006 pour Grozon et 2009 pour St Barthélemy cela n'a jamais été fait. Il faut faire une analyse des boues pour permettre leur traitement. Le coût serait d'environ 10 000 €.

- Suite à la demande d'un habitant, la mairie ne prête pas le matériel communal.

- Organisation de la commémoration du 8 mai qui aura lieu à 11h à St Barthélemy avec la fanfare de Gilhoc.

11 - Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le prochain conseil municipal est fixé au 5 juin à 17h.

Le maire
Catherine BALTHAZARD

